

# Lutiner, trousser une femme de chambre, pas grave ?

Affaire DSK, fait divers sordide... La manière dont on le rapporte en France est affligeante. Oui Dominique Strauss Kahn doit pouvoir bénéficier de la présomption d'innocence, la cause est acquise. Mais les raisonnements qu'on emploie pour plaider son innocence pré-supposée sont-ils recevables ? Il plaide non coupable, et alors ? Que peut-il faire d'autre ? Avouer une faute très grave ( encore à démontrer en effet) dont il sait que ça lui vaudra de lourdes peines de prison ? Donc il ne peut que plaider non coupable, ça ne prouve pas sa non culpabilité.

Ce qui est attristant dans toute cette affaire c'est le parti-pris français, tous derrière DSK au détriment de la plainte de cette femme de ménage noire dont bien sûr on voudrait en France qu'elle soit forcément une affabulatrice, ou participante active d'un complot...Alors oui : *Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.* ..... Surtout si vous êtes femme et noire... !

Que les militants du PS et amis de DSK plaident sa cause soit, et DSK peut être innocent en effet, mais qu'ils attendent. Cela ne doit pas leur faire oublier que leur ami a la réputation d'aimer les femmes, que les journalistes connaissent cette faiblesse. Ne serait-il donc pas souhaitable que l'on nous invitât, nous Français, à avoir de la distance sur cette affaire. Or tout le monde est monté au créneau contre cette vilaine justice américaine qui maltraite notre directeur du FMI. La justice française a une approche plus douce et plus humaine pour traiter la présomption d'innocence, mais la justice américaine procède autrement. Oui nous sommes tous consternés de ces images de DSK menotté, nous sommes tous émus pour ce que doivent ressentir ses proches, mais l'émotion que nous éprouvons ne prouve pas sa non

culpabilité.

La manière dont certains peuvent poser le problème est surprenante. Amené à parler du sujet le mardi 17 mai, le très posé Alain -Gérard Slama sur France culture, parlait sur un ton badin de lutiner la soubrette, l'auditeur comprenant derrière ces mots c'est pas bien grave et ça c'est déjà fait ! Heureusement il s'est fait rabroué par une consœur, lui faisant remarquer qu'on n'était plus au XVIII ème siècle. Sur la même chaîne la veille c'est Jean François Kahn, journaliste, pour qui j'ai de l'admiration, qui parlait de troussage de domestique. Jack Lang sur France 2 conclut s'il paye une caution on doit le libérer car il n'y a pas mort d'homme :

<http://www.youtube.com/watch?v=Lmzdhn9E7Es>

Non Monsieur Lang, il n'y a pas mort d'homme, simplement peut-être viol de femme, pas de quoi fouetter un chat ! On a envie de dire à ces hommes : « Reprenez-vous Messieurs, vous dites n'importe quoi ! ». Il faut être sérieux la plainte contre DSK est une plainte pour tentative de viol.



Cette jeune femme, si c'est une affabulatrice, risque gros car, dans ce cas c'est sans doute elle qui va aller en prison. Elle élève seule une fille de 15 ans, elle a dû quitter son appartement pour être sous protection policière, cette affaire doit être pour elle traumatisante, elle risque de perdre son travail. On doit donc, mettre, en parallèle de ce que risque DSK, ce qu'elle risque, elle, et alors essayer de faire réfléchir les

Français sur les deux volets de l'affaire. Peut-être va-t-on prendre un peu de recul sur l'emballement des premiers jours, car pour l'instant on nous demande d'adhérer à une seule thèse, celle de l'innocence de DSK et de la machination.

***Si nous devons rester dans la présomption d'innocence, pour l'un, il faut aussi, également, entendre la plainte de l'autre sans à priori...Ce qui est loin d'être le cas.***

Parmi les prises de parole à remarquer celle de Rachida Dati qui, tout en disant son étonnement de l'accusation par rapport à l'homme qu'elle connaît, a pensé à la jeune femme qui a porté plainte, et celle de Clémentine Autain:

« La femme de chambre qui est invisible et le patron du FMI qui reçoit des messages d'encouragement. Les faits ne sont pas établis, il faut respecter la présomption d'innocence mais il n'est pas exclu que cette femme ait été violée. Et il faut rappeler que le viol est un crime. Je suis stupéfaite par le manque de considération à l'égard de cette femme de ménage. Tout le monde a le mot 'décence' à la bouche mais la décence, ce serait d'avoir au moins un mot pour cette femme ». Oui, cette femme de chambre a aussi droit « à la présomption de victime ».

Oui ces deux femmes sensibles et sensées ont raison la décence voudrait qu'en France aussi et pas seulement aux USA on envisageât que la femme de chambre puisse être réellement victime.

**Chantal Crabère**